

FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024 CANTINES DU HAUT-BÉARN (hors Oloron)

À RETOURNER AVANT LE 23 JUIN 2023

Merci de bien vouloir renseigner obligatoirement tous les champs demandés.

Toute fiche non complète et non lisible ne pourra être traitée.

Vous recevrez, par mail, un lien de première connexion à l'Espace Famille, suite à l'enregistrement de cette fiche par nos services.

ENFANT

NOM : Prénom :

Sexe : Fille Garçon Date de naissance : / /

École fréquentée en 2023-2024 : Commune : Classe :

PARENTS OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Pour les parents en garde alternée, merci de compléter deux fiches d'inscription distinctes.

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal
Adresse :
.....
Tél. :	Tél. :
Tél. travail :	Tél. travail :
*MAIL (en majuscules) :	*MAIL (en majuscules) :
.....

***La mention de votre mail est obligatoire ! Sans cette information, nous ne pourrions pas créer votre espace sur le « Portail Famille » (Cf. Règlement de fonctionnement page 2).**

FRÉQUENTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mon enfant déjeunera à la cantine de façon (cochez les jours concernés) :

régulière, toute l'année : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

En cas de garde alternée, merci de préciser votre semaine : semaine paire semaine impaire

occasionnelle

Dans ce cas, les repas **doivent être réservés** sur votre Espace famille **avant le jeudi matin 9h pour la semaine suivante.**

Date du premier jour de fréquentation (obligatoire) :

Merci de cocher cette case si vous optez pour une restauration « sans porc » pour votre enfant.

Merci de bien vouloir tourner la page >>>

ALLERGIES ALIMENTAIRES OU AUTRES PATHOLOGIES À SIGNALER

Se reporter au protocole décrit dans le règlement de fonctionnement, point 3, page 2.

L'enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) alimentaire ?

- Non Oui, date de la commission PAI :
- Renouvellement à prévoir le :
- Autres (précisez) :

FACTURATION

Qui règlera les factures de restauration collective ?

- La mère Le père Le représentant légal

Si nécessaire, vous pouvez apporter des précisions (ex : adresse autre payeur...) :

.....

.....

.....

Justificatif obligatoire à fournir pour toute inscription : attestation CAF/MSA du quotient familial de janvier 2023

VALIDATION DES INFORMATIONS DONNÉES

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement disponible en scannant le QR code ci-contre ou sur le site internet www.hautbearn.fr/grandir/restauration-collective, et m'engage à le respecter.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données.
- Je m'engage à acquitter la facture mensuelle de cantine dans les délais.
- J'autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de reportages réalisés par les services de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (pour une utilisation sur les outils de communication de la collectivité uniquement : Facebook, site Internet et magazine).

Règlement de
fonctionnement



Date : / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature Mère :

Signature Père :

Signature représentant légal :

Cette fiche est à remettre impérativement au personnel de l'école en charge des inscriptions « cantine » avant le 23 juin 2023.

Pour vous apporter le service correspondant à vos besoins, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Afin d'assurer la continuité de service et de vous apporter une réponse adaptée à vos besoins, ces informations peuvent être mises à disposition de toute personne autorisée au sein de notre collectivité ainsi qu'à nos sous-traitants techniques et informatiques, dans le cadre de contrats intégrant des clauses de confidentialité ; elles ne sont en aucun cas cédées à un tiers à des fins commerciales ; elles sont conservées pour la durée nécessaire à l'exécution de nos obligations légales et contractuelles.

Conformément à la législation en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données en vous adressant à : Communauté de Communes du Haut-Béarn - 12 place de Jaca - CS20067 - 64402 Oloron Sainte-Marie Cedex, ou directement auprès du Délégué à la Protection des Données à : dpd@hautbearn.fr.